



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoint -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nassera HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, M. Louis-Michel BONNE, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

- Conseillers municipaux -

Mme Sophie DE LAMOTTE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Isabelle FLORENNES, Mme Véronique RONDOT, M. Yves LAURENT, Mme Marie LE LAN, Mme Anaïs DELBURG, M. Thierry PORTAL, M. Valéry BARNY, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL, Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Loïc DEGNY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoint -

Mme Sandrine DU MESNIL à Mme Elodie REBER, M. Jean PREVOST à Mme Cécile GUILLOU

- Conseillers municipaux -

Mme Valérie BARBOILLE à M. Bruno JACON, M. Frédéric VOLE à M. Vianney RASKIN, Mme Perrine COUPRY à Mme Isabelle DE CRECY, M. François PETER à M. Fabrice BULTEAU, M. Kevin BLANCHARD à M. Xavier IACOVELLI, Mme Evelyne CHAMBALOUX à M. Nicola D'ASTA, M. Amirouche LAIDI à Mme Béatrice DE LAVALETTE

Absents non-représentés :

- Adjoint -

- Conseillers municipaux -

M. Antoine KARAM, Mme Olfa COUSSEAU

Secrétaire :

M. Thierry PORTAL

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2025-028 Conventions avec l'Education Nationale pour l'organisation d'activités physiques et sportives au bénéfice des écoles primaires

Le Maire de Suresnes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de l'Education, notamment son article L312-3,

Vu le Code du Sport, et notamment ses articles L. 100-1 et suivants,

Considérant le rôle essentiel des Educateurs Territoriaux d'Activités Physiques et Sportives, apportant une plus-value réelle en matière de qualité de service public,

Considérant la diversité des disciplines sportives abordées : gymnastique, athlétisme, sports d'opposition, etc.

Considérant que le Rugby Club de Suresnes dispense depuis 2018 des séances de rugby,

Considérant que l'organisation des activités physiques et sportives, de la natation et des séances de balle ovale, inscrits aux projets d'école, nécessitent la passation de convention entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale,

Vu l'exposé des motifs,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Nombre de pour : 41

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de ne prend pas part au vote : 0

Nombre de pouvoirs : 9

Des membres présents ou représentés,

Décide,

Article 1^{er}. - D'approuver les trois conventions pour l'organisation d'activités physiques et sportives et l'organisation de l'enseignement de la natation en partenariat avec l'Education Nationale et l'association sportive du Rugby Club de Suresnes.

Article 2. - D'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le 22 mai 2025

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État

le 23 mai 2025

et publié/affiché le 23 mai 2025

Pour le Maire et par délégation,

la responsable de la Gestion des Instances
Catherine MAGDELAINE

Catherine MAGDELAINE

Signature numérique de Catherine MAGDELAINE
Date : 2025.05.23 14:59:29 +02'00'



Guillaume BOUDY
Maire

Maître de réception en préfecture
092-219200730-20250515-Delib2025-028-DE
Date de réception en préfecture : 23/05/2025